

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwy R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 81.*

Ont voté non:

Genoud (VE, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

Postulat P2037.08 Jean-Pierre Dorand/ Jean-Pierre Siggen (modification de la loi sur les communes: fusion de communes et création d'arrondissements)¹

Prise en considération

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le gouvernement, dans sa réponse succincte et positive, nous renvoie donc au traitement prochain de la loi sur l'encouragement aux fusions de communes. Nous en prenons note et nous nous réservons bien entendu la possibilité d'intervenir à cette occasion.

Toutefois, notre principal souci en déposant ce postulat était de ne pas écarter des voies nouvelles ou différentes de collaborations intercommunales. Nous pensons qu'une commune urbaine se place dans une configuration de collaboration avec les communes périurbaines, configuration qui n'est pas forcément comparable à celles que nous trouvons avec d'autres communes. Pour tenir compte de cette spécificité et désamorcer

ainsi des oppositions, la création d'arrondissements électoraux permanents permettrait d'assurer une certaine représentation des anciennes communes dans les nouveaux organes et maintiendrait une décentralisation administrative.

Aujourd'hui, d'une certaine manière, nous le vivons avec l'agglomération fribourgeoise. Il faudrait désormais passer à la fusion et la conservation de certains aspects institutionnels de l'agglomération, que je citais tout à l'heure, rendrait la fusion meilleure ou plus facilement possible.

Fusionner avec une ville-centre effraie forcément. Peut-on encore peser face au centre dans cette commune nouvellement créée? Cela peut effrayer!

Les arrondissements électoraux permanents répondent à cette inquiétude. C'est la raison pour laquelle je vous invite aussi à accepter le postulat.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Es ist unbestritten, dass mit Gemeindezusammenschlüssen eine viel umfassendere und langfristige Raumplanung realisiert werden kann. Dazu gehören die Planung des öffentlichen und des privaten Verkehrs, das heisst, überhaupt sehr viele Dienstleistungen oder Service Public (um wieder einen französischen Ausdruck zu verwenden), insgesamt die Organisation ganzer Regionen in vielfältiger Hinsicht.

Es ist offensichtlich, dass ein Kanton leichter und ge-rechter zu führen ist, wenn ihm gleichstarke Regionen gegenüberstehen, mit denen er verhandeln kann. Ein Kanton Freiburg mit nur noch drei starken Bezirken, die je ein paar wenige starke Gemeinden umfassen, muss unsere Vision einer nahen Zukunft sein. In Erwartung des Dekrets über die Fusionierung von Gemeinden lädt die Sozialdemokratische Fraktion ein, diesem Postulat zuzustimmen.

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). Par postulat déposé le 20 juin 2008, nos collègues Dorand et Siggen demandent d'étudier les modifications de la loi sur les communes qui permettraient, en cas de fusion de communes, en particulier dans les agglomérations, de créer des arrondissements électoraux permanents et d'assurer une répartition des unités administratives sur l'ensemble des communes fusionnées.

Situation particulière pour le traitement de ce postulat comme pour l'objet précédent! Tout à l'heure, j'ai salué le traitement d'une motion seulement après six mois. Dans ces cas, le Conseil d'Etat fait encore plus fort, nous avons le rapport avant de traiter le postulat! Compte tenu de cette procédure particulière, le groupe démocrate-chrétien n'a pas traité le postulat sur le fond.

Comme le propose le Conseil d'Etat, le groupe démocrate-chrétien acceptera pour la forme ce postulat et se prononcera sur le fond lors du débat relatif à la loi sur l'encouragement aux fusions de communes.

A titre personnel, je partage pour l'essentiel les conclusions du rapport du Conseil d'Etat, à savoir que, s'il est nécessaire de mettre en place des arrondissements électoraux pour les premières élections au sein de la commune fusionnée, cette mesure doit rester provisoire, comme le prévoient les dispositions actuelles de

¹ Déposé le 20 juin 2008, BGC p. 1120, et développé le 5 septembre 2008, BGC p. 1656; réponse du Conseil d'Etat le 24 août 2010, BGC p. 1846.

la loi sur les communes. En ce qui concerne la répartition des services communaux, la convention de fusion peut en fixer les modalités sans qu'il soit nécessaire d'ajouter d'autres contraintes dans la loi.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance du contenu du postulat de nos collègues Dorand et Siggen. Les éléments novateurs présentés par les deux postulants ont retenu toute notre attention et nous sommes convaincus de leur pertinence. Nous y sommes donc favorables car ils peuvent peut-être être un plus pour convaincre les hésitants sur le chemin des fusions.

Dans ce sens-là, l'Alliance centre gauche accepte bien entendu ce postulat.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Encore une fois, le groupe libéral-radical ne s'exprimera pas sur le fond du postulat mais sur la forme et nous acceptons de transmettre ce postulat au Conseil d'Etat. Il sera traité et approfondi lors du débat sur la loi relative à l'encouragement aux fusions des communes.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je ne vais pas refaire les mêmes considérations que lors du postulat précédent. Je rappelle simplement, puisque certains députés sont déjà un peu entrés sur le fond, que les conventions de fusions qu'on a déjà passées, dans toutes les fusions qui ont réussi, prévoient obligatoirement une période où on garde les anciennes circonscriptions pour l'élection; ces conventions permettent de prendre une deuxième période législative. Cela donne déjà une garantie sur dix ans. Certaines fusions l'ont prévu.

Je crois que ce n'est pas le seul cas de figure dans le Grand Fribourg où la grande commune fait peur à d'autres. Ici, les dimensions sont un peu différentes mais si vous enlevez un zéro à la population de chacune des communes, vous auriez des cas qui se sont déjà pratiqués dans ce canton. J'ai déjà eu l'occasion de donner ce conseil aux représentants du conseil communal de Fribourg: pour que la grande commune ne fasse pas peur, il faut que, dans les négociations, elle fasse preuve de beaucoup d'humilité. C'est une des conditions de réussite!

Pour la deuxième partie, l'autonomie communale encourage l'imagination. L'autonomie communale sera maintenue dans la nouvelle commune et elle n'empêche absolument pas une organisation qui permette toutes les audaces, c'est-à-dire de décentraliser l'administration dans la nouvelle commune.

Dans ce sens-là, le Conseil d'Etat vous demande d'accepter ce postulat, la réponse étant donnée dans la loi sur les fusions de communes.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 83 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/

SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 83.*

A voté non:

Losey (BR, UDC/SVP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Schorderet G (SC, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

Clôture de la session

La Présidente. Nous sommes arrivés au terme du programme prévu pour cette session avec même une séance de relevée qui tombe grâce à la rapidité avec laquelle a été traitée la loi sur l'emploi et le marché du travail. Aussi je vous donne rendez-vous pour la session de novembre, le mardi 9 novembre.

Je vous souhaite une bonne fin de journée et un bon appétit.

La séance est levée.

– La séance est levée à 11 h 15.

La Présidente:

Solange BERSET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire